

Eviction de Robert Gelli de la Justice: on vous raconte les coulisses d'un divorce à Monaco

[mmi abonnes.monacomatin.mc/article/eviction-de-robert-gelli-de-la-justice-on-vous-raconte-les-coulisses-dun-divorce-a-monaco-760140](https://www.abonnes.monacomatin.mc/article/eviction-de-robert-gelli-de-la-justice-on-vous-raconte-les-coulisses-dun-divorce-a-monaco-760140)



Monaco Politique

Robert Gelli affirme ne pas avoir fait des pieds et des mains pour rester à Monaco. Au Palais, on estime au contraire qu'il a fait du lobbying jusqu'à Paris. **Photo DR.**

Abonnés

Publié le 13 avril 2022 à 10h00 Par Thomas Michel

Selon le vœu formulé par le Prince Albert-II, à compter du 1er juin, Robert Gelli devra céder (prématurément?) sa place à Sylvie Petit-Leclair au poste de Secrétaire d'Etat à la Justice. Que s'est-il passé? Qu'en pense l'intéressé? Entre couacs et "affranchis", on vous rembobine le film.

Le prince Albert II a tranché. Avec l'assentiment de l'Élysée, le souverain a officialisé la semaine dernière le départ du Secrétaire d'État à la Justice et directeur des Services judiciaires, Robert Gelli.

Entre manœuvres tortueuses et coups d'éclat médiatiques, le magistrat français a eu raison de la patience du Prince dont la volonté de s'en séparer, pourtant exprimée de longue date, était freinée par d'anciens conseillers.

Déjà excédé par les velléités de ces "*affranchis*" à appliquer ses décisions, le "*patron*" a repris la main concomitamment à l'émergence des "*Dossiers du Rocher*" - une campagne de dénigrement de ses proches dont la presse française s'est largement fait écho à mesure que le Prince remodelait son entourage.

Parmi les fidèles du Palais, aucun doute: Robert Gelli hurlait avec les loups dans la bergerie. Lui plaide la bonne foi. Rembobinons.

A lire aussi

[Le Prince choisit Sylvie Petit-Leclair comme nouvelle Secrétaire d'Etat à la Justice malgré le contrat avancé par Robert Gelli](#)

Un contexte de défiance

Depuis son avènement en 2005, le prince Albert II se veut un chef d'État engagé à l'international, notamment sur la question environnementale. A-t-il trop délaissé la diplomatie locale? Ou péché par excès de confiance? Toujours est-il que depuis quelques années, et notamment l'émergence d'un Conseil national "fort" en 2018, la parole princière et l'action gouvernementale ont été malmenées, poussant le Prince à taper du poing sur la table comme pour défendre son exécutif dans la gestion de la crise sanitaire.

Une période de long confinement en Principauté pour le souverain, dont il avait profité pour replonger dans les dossiers. Et manifestement, tomber sur de mauvaises surprises! S'ensuivaient des changements dans les hautes sphères de l'administration, la nomination de nouveaux conseillers-ministres et, plus récemment, une recomposition totale de son Cabinet.

Des conseillers qui "*avançaient selon leur propre agenda*", déplore un témoin, jusqu'à franchir le Rubicon l'été dernier en résistant à officialiser la nomination de Céline Caron-Dagioni au gouvernement, en remplacement de Marie-Pierre Gramaglia - par ailleurs amie d'enfance du Prince.

Plus le Prince reprenait les rênes du pays, plus les "Dossiers du Rocher" pullulaient pour ternir l'image de ses proches. Dans ce contexte délétère, une autre volonté princière était boudée: le non-renouvellement de Robert Gelli au poste de Secrétaire d'État à la Justice - directeur des Services judiciaires.

Une date de péremption

Ancien membre du cabinet de Lionel Jospin à Matignon dit proche de François Hollande, Robert Gelli a pris ses fonctions à Monaco en octobre 2019 pour un détachement de trois ans renouvelable. "*Avec l'appui de son ami Serge Telle*", aime-t-on rappeler autour du Palais.

Sauf que ce détachement ne pouvait aller au bout dès le départ. France et Monaco ayant omis que le magistrat français atteindrait l'âge légal de la retraite (67 ans) en janvier 2022. "*Pour être détaché il faut être en activité, donc le calcul n'était pas juste au départ*", confirme Robert Gelli.

"Je n'ai pas fait des pieds et des mains"



Le prince Albert II n'a pas apprécié que ses volontés ne soient pas respectées et freinées par de proches collaborateurs. **Photo DR.**

La situation est évoquée avec l'ancien Cabinet de conseillers du Prince puis avec le souverain lui-même, avant l'été 2021 *"lors d'une audience dont ce n'était même pas le sujet"*. Robert Gelli a alors la conviction qu'il va rester. Du moins que le Prince n'a pas tranché. Mensonge selon une source proche du dossier: *"Le Prince n'a jamais été dans l'idée de le renouveler."*

"À la rentrée de septembre, Gelli est entré en campagne. Il est allé voir les uns et les autres pour qu'ils influent sur son renouvellement. Il a fait du lobbying jusqu'à Paris", affirme un autre proche du Palais.

"J'entends que j'aurais fait des pieds et des mains pour rester en poste, ce n'est pas vrai", rétorque l'intéressé, qui confirme avoir signé son renouvellement en *"septembre-octobre"*.

Un "contrat" édité par l'Administration des Domaines, sur instruction du Cabinet princier, et contresigné par le ministre d'État, Pierre Dartout, et son conseiller de gouvernement-ministre de l'économie et des Finances, Jean Castellini. Deux signataires que l'on croit de bonne foi au Palais mais dont on s'étonne encore qu'ils n'en aient pas alors touché un mot au souverain.

Deux contresigns toutefois de rigueur, puisque celui du ministre des Finances se justifie par l'incidence budgétaire de la décision.

"La France était au courant", persiste aujourd'hui Robert Gelli.

Le Prince clôt le suspense



L'actuelle procureur général de Monaco, Sylvie Petit-Leclair, est nommée Secrétaire d'Etat à la Justice au 1er juin prochain. **Photo DR.**

En décembre, bien avant que son nouveau Cabinet ne découvre ce fameux contrat, le Prince avait annoncé en personne à Robert Gelli qu'il acceptait de le prolonger "*quelques semaines ou mois*".

En profitant pour lui donner le nom de son successeur: Sylvie Petit-Leclair. Double camouflet pour le Secrétaire d'État qui - ce n'est pas un secret - a une piètre estime pour l'actuelle procureur général. Il n'avait d'ailleurs, lui, pas manqué d'anticiper que Sylvie Petit-Leclair atteindrait la limite d'âge pour un magistrat détaché en mai 2022, lançant dès novembre 2021 un appel à candidatures sur son poste. Sans l'avertir.

Pourquoi la rupture?



Georges Lisimachio, chef de Cabinet du Prince de 2006 à 2021. **Photo DR.**

Si l'âge de Robert Gelli a offert au Prince une possibilité de s'en séparer prématurément, pourquoi ce choix? "*Objectivement, je ne comprends pas*, admet Robert Gelli. *Il n'y a pas de griefs particuliers à mon égard (...) J'ai évité de me préoccuper des bruits de couloir qui sont à géométrie variable.*"

Le Secrétaire d'État reconnaît s'être repassé le film en boucle pour trouver un écart de conduite préjudiciable. "*Je ne trouve pas de moments où j'aurais signé, écarté ou entendu quelque chose à tort.*"

Quant aux allégations de la presse française sur l'origine des "Dossiers du Rocher" dans une guerre de l'immobilier, Robert Gelli botte en touche. "*Je constate les histoires d'immobilier auxquelles on me rattache parfois, mais je n'ai vu que deux ou trois fois Patrice Pastor lors d'événements, jamais à titre personnel. Je ne fais pas de mondanités.*"

Aux mêmes médias qui évoquent son abrogation de l'immunité judiciaire des membres de la maison souveraine, en 2020, comme source de tension: *"Je n'ai pas l'impression d'avoir brusqué car j'avais l'assentiment du Prince. Le Cabinet du Prince était sur ma ligne d'abroger et les Monégasques m'ont remercié."*

Plus qu'un acte, c'est une somme de choix qui aurait courroucé le Palais jusqu'à lâcher son Secrétaire d'État. *"Il a menti pour garder son poste"* ne digère pas l'un. *"Il n'a eu aucune retenue dans les médias et a failli à son devoir de réserve"*, nous confie un autre, évoquant son *"double jeu"* vis-à-vis des "Dossiers du Rocher". Une autre source évoquant même des *"maladresses"* dans des affaires privées liées à la princesse Charlène.

Au Palais, certains s'étonnaient enfin de la régularité de sa présence jusqu'au remplacement de l'ancien Cabinet du Prince. *"Le circuit fonctionne et j'ai toujours pu communiquer avec le Palais et le gouvernement (...) Nous nous sommes très bien entendu avec M. Lisimachio, répond sans ambages Robert Gelli. Nous n'avons pas de lien particulier ni personnel, mais l'on se respecte. Il n'est pas dans les mondanités et il a toujours été professionnel, à l'écoute et discret. Il faisait tourner la boutique. Il ne m'a jamais fait de demandes particulières sur des dossiers en cours mais comme chef de Cabinet il recevait évidemment des lettres ou éléments qu'il pouvait me communiquer."*

"Aucune pression"

"Je n'ai reçu aucune pression à Monaco. Aucune demande sur des dossiers en cours. Le gouvernement ne peut rien dire en cette matière et le Palais ne m'a jamais rien demandé", poursuit Robert Gelli, concédant que les relations n'étaient pas toujours aussi saines en France avec la dimension politique.

Directeur des Affaires criminelles et des Grâces sous la présidence Hollande, il avait d'ailleurs dû se défendre de l'existence d'un "cabinet noir" susceptible de faire fuiter dans la presse des affaires judiciaires en cours. *"J'essaye toujours de faire au mieux pour pouvoir me regarder dans une glace. Je n'attends pas de récompense."*

Trop proche de l'exécutif?

à Monaco, la Justice s'exerce au nom du Prince, en dehors de tout lien avec le gouvernement. Et Robert Gelli a parfois brouillé les pistes, invitant la presse via le gouvernement et communiquant sur ses actions via la Direction de la Communication.

Certains observateurs ont également noté un rapprochement avec Pierre Dartout au fil du temps. Ministre d'état qui a pu agacer en haut lieu récemment pour ne pas avoir lancé certaines demandes d'assistance à la France.

Et la France dans tout ça?



Deux hauts fonctionnaires de l'Élysée ont récemment donné leur aval à la nomination de Sylvie Petit-Leclair au poste de Secrétaire d'Etat à la Justice de Monaco, au nom d'Emmanuel Macron. Robert Gelli, le prince Albert II et le Garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, en mars 2021 à Monaco. Ce dernier s'est depuis mis en retrait des dossiers monégasques. **Photo DR.**

Là encore, la situation est inédite. Suspecté d'avoir influé dans des dossiers dans lesquels il était impliqué comme avocat - il assurait notamment la défense de Christophe Haget dans le volet trafic d'influence de l'affaire Bouvier-Rybolovlev -, le Garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti a la Cour de Justice de la République sur le dos. "Acquitator" se serait ainsi mis en retrait des affaires monégasques, à commencer par le cas Gelli.

Selon nos informations, l'Élysée a pris la main via de proches collaborateurs du président Macron. Au terme de "*trois concertations récentes*" avec des émissaires du Palais, les hauts fonctionnaires français "*ont donné l'aval de la France*", nous affirme-t-on.

Pourquoi des articles de presse prétendent que Monaco a œuvré dans le dos de la France? Parce que ces négociations menées en catimini ne seraient pas parvenues à toutes les strates de l'administration de la Justice française. Et à ne pas être dans le secret des Dieux, certaines sources de la presse française auraient usé de raccourcis.

Toujours selon nos informations Sylvie Petit-Leclair ne disposerait pas encore de contrat en bonne et due forme, elle n'aurait pas plus été contactée par la France, ne serait-ce que pour des félicitations. Elle a en revanche bien donné son accord au prince Albert II.



Robert Gelli, le prince Albert II et le Garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, en mars 2021 à Monaco. Ce dernier s'est depuis mis en retrait des dossiers monégasques. **Photo DR.**

"Je ne déprime pas"

Selon la formule consacrée, Robert Gelli ne partira pas en vacances avec Sylvie Petit-Leclair. Alors comment vit-il la situation? "*Je ne déprime pas [sourire]. J'ai pas mal bourlingué, si ça s'arrête je m'occuperais de mon potager*", plaisante Robert Gelli, avant d'assurer avoir le choix de la reconversion. Une certitude, ce ne sera pas à Monaco quand bien même il reconnaît avoir pris plaisir à évoluer ici.

Pas de politique de la terre brûlée

"Je ne suis pas rancunier, assure Robert Gelli. Je n'aurai pas de posture polémique ni de politique de la terre brûlée. Je n'ai pas décidé de faire le mort et laissé un champ de ruines derrière moi. La situation est un peu insolite ou inhabituelle mais ça va, je ne suis pas malheureux."

La semaine dernière il planchait encore sur la création d'une liste des experts de Monaco et l'avancée des aménagements à la prison. Dont il ne verra pas l'inauguration... en juin.

Le prix du pouvoir

"J'ai fait part de ma disponibilité et j'ai signé un contrat qui a commencé mais auquel un terme pourrait être mis", nous confiait Robert Gelli, avant la nomination officielle de Sylvie Petit-Leclair. Et maintenant, à quoi peut prétendre le Secrétaire d'État en considérant qu'un contrat a été rompu prématurément?

Si l'intéressé s'abstient de commenter, il semblerait qu'il ait manifesté son intention d'obtenir "*une compensation intégrale*". Sous réserve que le fameux contrat soit valable sur le fond comme la forme.

Dans ce cas, il paraîtrait difficile pour l'État monégasque de ne pas passer à la caisse. Le Prince payerait alors la désobéissance de son ancien Cabinet mais rappellerait ses pleins pouvoirs tels qu'édictés dans la Constitution de 1962.

Quant à la refonte de la chaîne de commandement, elle serait loin d'être finie selon quelques indiscretions. L'heure n'est plus au diagnostic mais à la prescription au Palais.